



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 8 janvier 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 8 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 janvier 2018.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.
Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Joëlle NOLIERE, Annie ROUL, Martine VINCENT.

Procurations : M. Gilles GIAMPORITONE a donné procuration à Mme Christèle DESSITE.

Secrétaire : M. Christian CAILLAULT.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 4 décembre 2017.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Personnel communal :**
 - a) Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctionnaires),
 - b) Création poste Adjoint Technique – fermeture poste Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe.
- 5) **Affaires financières :**
 - a) Inscription au budget 2018 par anticipation,
 - De l'achat d'un siège pour une ATSEM de l'école maternelle,
 - De l'achat d'une machine à laver et d'une gazinière pour l'école maternelle,
 - De l'achat de la parcelle rue des Ecoles.
 - b) Autorisation budgétaire de fonctionnement.
- 6) **SDIS** : information sur la contribution incendie année 2018.
- 7) **SALLE DES FETES** : demande de subvention DETR 2018.
- 8) **GEMAPI** : représentants du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.
- 9) **Comptes rendus de réunions.**
- 10) **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire adresse ses vœux aux membres du Conseil Municipal.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 DECEMBRE 2017

Page 4 dans les comptes rendus, Madame NOLIERE demande à rajouter :

a) Mme BIGOT a assisté à la dernière réunion de cette commission **et présente les points importants suivants.**

b) Mme NOLIERE a assisté à cette réunion **et présente les points importants suivants.**

Page 6 point f) Recherche de médecins : Madame BIGOT ne se souvient pas qu'il avait été dit que tous les élus étaient invités à la présentation du cabinet de recrutement OPTIM SYNCHRONY.

Madame le Maire et les autres élus confirment que la date et l'heure ont été données lors de la dernière réunion et tous les conseillers étaient invités. Il n'y a pas eu de convocation puisque cela avait été dit en Conseil Municipal peu de temps avant la réunion.

✓ *Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
41	30/11/2017	GYMNASE TRAVAUX SUR TOITURE	EURL Arnaud PETIT 41190 HERBAULT	1 750,72 €
42	05/12/2017	ETUDE RELATIVE AUX EAUX PLUVIALES DANS LE BOURG	SAFEGE Agence Régionale Centre Val de Loire 37071 TOURS Cedex 2	16 495,40 €
43	14/12/2017	CONCESSION 285 MME ELICOT		140,00 €

Madame NOLIERE demande si l'étude relative aux eaux pluviales a été réalisée. Madame le Maire lui répond qu'il s'agit d'un devis qui vient d'être signé. Les travaux d'étude commenceront prochainement.

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Le Maire rend compte de la décision relative à l'exercice du droit de préemption en vertu de l'article L 2122-23 du CGCT.

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
35	29/11/2017	AC 5	15 rue des Ecoles

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur cette parcelle.

4) PERSONNEL COMMUNAL

a) Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctionnaires)

Une présentation de ce nouveau dispositif a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se substitue aux régimes indemnitaires existants, dès le 1^{er} février 2018.

Ce projet de délibération dont les plafonds sont fixés par la loi, a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion. Ce nouveau calcul sera fait au plus juste pour maintenir les avantages actuels des agents. Celui-ci est composé d'une partie obligatoire et d'une autre partie basée sur l'engagement professionnel. Ce régime doit être revu au minima tous les 4 ans.

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

Madame BIGOT demande s'il y a des entretiens professionnels et si tout le personnel est à 35h. Madame le Maire explique que les horaires de travail sont différents suivant les services mais tous les agents à temps complet sont à 35 h/semaine annualisées.

Madame NOLIERE s'interroge sur l'Emploi Aidé des écoles maternelle et élémentaire. Madame le Maire explique que cet emploi dépend de l'Education Nationale et qu'il a été supprimé fin 2017, comme cela a été indiqué dans le compte rendu des conseils d'écoles transmis aux élus par mail. Madame NOLIERE dit ne pas avoir été informée sur ce fait. Madame le Maire rappelle que les comptes-rendus, ainsi qu'un courrier de Monsieur BUFFET ont bien été envoyés à tous les élus (courrier de Monsieur BUFFET envoyé le 5 octobre 2017 ; compte rendu élémentaire envoyé le 16 novembre 2017 ; compte rendu maternelle envoyé le 27 novembre 2017).

L'Education Nationale a mis en place un service civique à l'école maternelle et recherche un autre service civique pour l'école élémentaire.

b) Création poste Adjoint Technique – fermeture poste Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite du responsable du Service Technique au 31 décembre 2017, une procédure de recrutement a été lancée pour compléter l'équipe du Service Technique.

Le choix s'est porté sur Monsieur Sébastien GRESLE qui est actuellement agent au centre hospitalier de Blois et qui a demandé une disponibilité.

Madame le Maire propose :

- de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2018,
- de porter la vacance d'emploi,
- de solliciter la création du poste d'Adjoint Technique à temps complet à partir du 1^{er} février 2018.

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

Le responsable est désormais Frédéric TUAL qui fait partie de l'Equipe Technique depuis de nombreuses années et remplaçait Philippe GERARD pendant ses congés.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Inscription au budget 2018 par anticipation

1. Achat d'un siège pour une ATSEM de l'école maternelle :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société FABREGUE DUO pour l'achat d'un siège destiné à un adjoint technique de l'école maternelle qui rencontre des problèmes de dos. La médecine du travail a préconisé ce type de matériel adapté. Le montant de ce devis est de 90,74 € HT, soit 108,89 € TTC.

Cette somme sera inscrite au budget 2018, comme suit :

2183	Matériel de bureau et informatique	110,00 € TTC
------	------------------------------------	--------------

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

2. Achat d'une machine à laver et d'une gazinière pour l'école maternelle :

La gazinière et la machine à laver ne sont plus en état de fonctionner. Madame le Maire propose d'inscrire par anticipation la somme de 1 000 € au budget investissement 2018 comme suit, afin de les remplacer rapidement.

2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €
	• Machine à laver	500 €
	• Gazinière	500 €

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

3. Achat de la parcelle rue des Ecoles :

Suite à la délibération du 6 novembre 2017 autorisant l'achat d'une partie de la parcelle AE 105 au prix de 26 € le m², Madame le Maire propose d'inscrire par anticipation au budget 2018 en section d'investissement, la somme de 3 000 €, frais de notaire compris. Après bornage, la superficie est de 86 m².

2111	Terrains nus	3 000 € TTC
------	--------------	-------------

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

b) Autorisation budgétaire de fonctionnement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit spécial d'un montant maximum de 750 € destiné à financer l'acquisition de fleurs ou de récompenses remises ou offertes à des particuliers lors de diverses occasions.

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

6 SDIS : information sur la contribution incendie 2018

La contribution incendie de la commune pour l'année 2018 s'élève à 46 897 €. Pour information, les contributions étaient de 46 386 € en 2016 et de 46 479 € en 2017.

7 SALLE DES FETES : demande de subvention DETR 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la salle polyvalente auront lieu du mois de juin au mois de décembre 2018.

Une subvention a déjà été sollicitée auprès du Conseil Départemental, une autre sera faite dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région) entre la Région, Agglopolys et le Pays des Châteaux, notamment pour les économies d'énergie, l'accès aux personnes handicapées, la sécurité incendie...

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour demander au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) une subvention la plus élevée possible pour pouvoir concrétiser ce projet.

✓ *Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.*

Une provision de 200 000 € avait été portée au budget en 2017 pour pouvoir régler les premiers intervenants.

Le cabinet BRUXELLE a été retenu en tant qu'architecte, le projet est en cours. Le cabinet ENERGIO a fait l'étude énergétique.

Madame NOLIERE estime qu'il faudrait le minimum d'équipement dans la cuisine. Madame le Maire a eu des retours négatifs des traiteurs qui ont utilisé ces cuisines « minimalistes », il faut qu'elle reste bien équipée et suffisamment grande. Les particuliers aussi font la cuisine quand ils louent la salle. Un lave-vaisselle pourrait être très utile.

8 GEMAPI : représentants du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

Suite au transfert de la compétence GEMAPI à Agglopolys au 1^{er} janvier 2018, les 22 communes du Bassin de la Cisse seront représentées par 12 titulaires et 12 suppléants.

Les personnes déléguées ont reçu un mail pour connaître leur volonté de renouveler leur siège au sein du SMBC.

Madame DESSITE a posé sa candidature en tant que titulaire ou suppléant. Madame NOLIERE n'a pas souhaité renouveler sa candidature. N'étant pas indemnisée pour se rendre aux réunions, elle laisse la place aux Adjoints qui eux, le sont.

Monsieur CHARRET propose donc de la remplacer.

9 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

a) VAL ECO par M. RONCE

Les petits cartons doivent être mis dans les containers. Les gros cartons de type emballage de gros électroménager et les cartons épais doivent être portés à la déchetterie.

ARCANTE dont l'usine fournit du chauffage urbain doit s'approvisionner en déchets à Amboise car ils manquent de combustible, compte tenu du tonnage insuffisant de déchets produits dans le secteur.

La plate-forme de compostage de déchets verts de Fossé génère de mauvaises odeurs.

b) SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) par M. RONCE

VEOLIA a obtenu le marché de maintenance du château d'eau. C'est le Syndicat qui réalise les travaux de branchement pour les nouvelles constructions. La canalisation Fossé/Marolles sera refaite en 2018. Le syndicat a été alerté par rapport au goût de l'eau qui est parfois très désagréable.

La ville de Blois va baisser le prix de l'eau. Cette baisse se répercutera, suivant le volume d'eau acheté. Pour le SIAEP celui-ci ne représente que 10 % du volume total. La diminution du prix sera donc minime.

Les compteurs d'eau pourraient être transférés à Agglopolys en 2020.

10 QUESTIONS DIVERSES

1) Journée intercentres de loisirs du 6 décembre 2017

Madame le Maire dresse le bilan financier de cette journée :

<i>Charges</i>	2 105,96 €	<i>Recettes</i>	1 595,00 €
----------------	------------	-----------------	------------

Il reste à charge à la commune : 510,96 €, sans compter la facturation aux enfants de notre centre pour cette journée.

L'Accueil de Loisirs a reçu les centres de loisirs de Cellettes, Cour-Cheverny, Landes-le-Gaulois, Les Montils et Valencisse ce qui, avec nos effectifs représentait :

- 211 enfants de 3-11 ans au grand jeu du matin,
- 205 enfants et 29 adultes au repas,
- 273 enfants au spectacle de l'après-midi.

La restauration était assurée par RESTAUVAL (le cuisinier de la commune et celui de Cellettes).

Cette journée a représenté beaucoup de travail pour les animateurs mais a rencontré un grand succès.

2) Fibre optique

Madame GAVEAU et les Adjointes ont reçu un représentant du Groupe ORANGE qui est venu pour présenter les différentes étapes de l'installation de la fibre sur la commune. Le dossier a été envoyé par mail aux élus. 3 armoires seront installées courant mars/avril. Les premiers raccordements ne se feront pas avant septembre. La fibre arrivera bien chez tous les habitants qui en feront la demande, mais entre le premier foyer raccordé et le dernier, il s'écoulera environ 2 ans. Ce n'est pas la mairie qui définit l'avancée des travaux.

Cela représentera un coût pour la commune afin que les écoles soient raccordées au mieux.

Pour information, la fibre est arrivée à Saint-Lubin mais le raccordement chez les habitants se fera après notre commune.

3) Instaltoïdoc

Lors du dernier Conseil Municipal, Madame BIGOT avait proposé la consultation du site « instaltoïdoc ». Madame le Maire l'a consulté mais précise que ce site est destiné aux médecins ; ce n'est pas un site d'annonce.

4) Cofiroute

Madame le Maire informe les conseillers municipaux du fait que des agents de COFIROUTE sont intervenus pour réparer un trou dans le grillage le long de l'autoroute afin d'éviter que des chevreuils ne s'y introduisent.

Ils ont également dû remplacer un cadenas qui avait disparu vers la Derlotterie.

5) Requête auprès du Tribunal Administratif

Un courrier du Tribunal Administratif d'Orléans nous a informés que Monsieur FOURNIER avait renoncé à sa procédure.

Madame NOLIERE s'inquiète de savoir si la commune aura des frais dans cette affaire. Madame le Maire confirme que l'avocat de la Commune avait déjà préparé sa défense. La mairie paiera l'avocat et l'assurance remboursera.

Madame NOLIERE présente des photos présentant des véhicules garés de nouveau dans l'impasse où habite Monsieur FOURNIER et demande la mise en place de panneaux.

Monsieur CHARRET propose de réaliser un chiffrage pour l'installation des 2 panneaux nécessaires pour une seule impasse et un chiffrage pour les 2 panneaux dans les 9 impasses que comptent la commune. Madame le Maire propose de refaire un courrier aux riverains ou de mettre un avis sur le pare-brise.

Madame le Maire explique que le souci dans ce secteur est un problème de voisinage et que dans ce cas, c'est le conciliateur qui est compétent pour régler le différend.

6) Repas du personnel

Le repas du personnel aura lieu le jeudi 18 janvier prochain.

7) Chiens

Monsieur CAILLAULT s'inquiète de voir des jeunes avec des chiens types « pitbulls » lâchés sur le terrain de football. Monsieur CHARRET a rencontré ces jeunes. Ils ont présenté les papiers des chiens qui ne relèveraient pas de la 2^{ème} catégorie des chiens dangereux. Madame le Maire souhaite que les papiers soient présentés en Mairie pour vérification. Il serait souhaitable que les chiens ne soient pas lâchés sur le terrain de football, car il risque d'y avoir des déjections.

8) Cabinet de recrutement de médecins

Madame NOLIERE souhaite avoir le résultat de l'entretien avec le cabinet de recrutement OPTIM SYNCHRONY.

Ce cabinet recrute surtout des médecins étrangers qu'il faudra accueillir, aider à s'installer, à trouver un logement. Un premier contact se fait par internet. L'objectif est qu'un médecin soit sur la commune au 1^{er} juillet 2018. Les 90 % restant du montant du contrat seront versés une fois le médecin installé. Si dans les 6 mois qui suivent l'installation la personne devait partir, le cabinet ferait une nouvelle recherche de praticien.

Seuls les Adjointes étaient présents à ce rendez-vous auquel tous les élus étaient pourtant conviés.

9) Colombarium

La société GRANIMOND interviendra juste avant la prochaine réunion du Conseil Municipal pour présenter leur gamme de columbariums. Actuellement, nous avons uniquement des cavurnes.

10) Prochaines réunions de préparation du budget

- Lundi 26 février à 20h00 réunion orientations budgétaires d'investissements.
- Lundi 19 mars à 18h30 commission des finances.
- Lundi 26 mars à 20h00 vote du budget.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 février 2018 à 20h00

Intervention de la société GRANIMOND

à 19h00